



Obtenir des aides financières pour les vacances

Le handicap entraîne fréquemment un surcoût pour les vacances, en particulier si vous souhaitez que votre proche parte en séjour adapté. De nombreuses solutions d'aides financières existent, pour les enfants et les adultes.

Vous trouverez dans cette fiche différentes sources de financement possible, attention elles sont parfois accordées sous condition de ressources.

MDPH (Maison Départementale pour Personnes Handicapées)

Si vous bénéficiez de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et/ou de la prestation de compensation du handicap (PCH), enfant ou adulte, vous pouvez solliciter la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour financer partiellement ou totalement les surcoûts concernant les vacances.

Attention, les délais de réponse peuvent être longs, pensez à bien anticiper votre demande !

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Le programme VACAF (vacaf.org) est destiné aux familles modestes ou fragilisées, bénéficiant des allocations familiales et dont les enfants sont âgés de 3 à 16 ans. Il permet d'obtenir une subvention versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour financer un séjour de vacances dans un établissement référencé dans le catalogue VACAF dans l'année en cours.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Cette aide est réservée aux adhérents de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Le principe des aides au départ en vacances est similaire à celui de la CAF. La MSA peut vous accorder, sous certaines conditions, des aides aux vacances. Cette participation aux vacances doit être utilisée pour financer uniquement les frais d'hébergement de vos enfants au cours des vacances ou lors de séjours scolaires. Pour trouver votre contact, voici la liste des MSA : msa.fr

Service social de votre ville/CCAS

Des aides peuvent être attribuées par les communes. Les conditions d'obtention varient d'une commune à l'autre. De nombreuses communes organisent également leurs propres

séjours de vacances. Pour tout savoir sur ce que propose votre commune, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou du CCAS (Centre Communaux d'Action Sociale).

La CPAM/les Mutuelles/Caisse de retraites

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) peut attribuer un fond de secours exceptionnel. D'autres aides peuvent être proposées par certaines mutuelles. Les caisses de retraite proposent à leurs cotisants et retraités des aides financières ou des places dans des centres de vacances. Vous devez contacter la caisse de retraite à laquelle vous cotisez pour savoir ce qu'elle propose comme financement pour les vacances.

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)

Les Aides aux Projets Vacances (ancv.com) sont des aides à la personne versées sous forme de Chèques-Vacances. Leur vocation est de permettre aux personnes en situation de fragilité sociale et économique (personnes en situation de handicap, familles notamment monoparentales, etc.).

L'ALEFPA

Cette association (alefpa.fr) vient en soutien pour le départ en vacances de personne en situation de handicap de plus de 16 ans ainsi que pour les aidants familiaux ayant à charge des personnes en situation de handicap pour des séjours individuels ou en famille. L'aide apportée vient en co-financement d'un autre organisme financeur.

Les Volontaires pour l'Autisme (VA)

Affilié à la Fondation Orange, VA (autisme.fr) peut financer des séjours de vacances pour des enfants ou adultes autiste. L'aide peut couvrir jusqu'à 20% du prix du séjour.

Les Comités d'entreprises

Ils peuvent financer une partie du séjour ou proposer des chèques vacances (ANCV). Ils peuvent vous aider à trouver un organisme de vacances spécialisé.

La Fonction publique

Certains agents peuvent bénéficier de prestations d'action sociale pour couvrir les frais de séjour collectif dans un centre de vacances adapté au handicap. Ces aides sont soumises aux conditions particulières d'attribution de la fonction publique d'Etat.

L'APAS-BTP

Réservé aux personnes travaillant dans le bâtiment, l'APAS-BTP (apas.asso.fr) peut financer des séjours de vacances en subventionnant directement l'organisme de séjour adapté.

AG2R La Mondiale

L'AG2R (ag2ramondiale.fr) peut soutenir la recherche d'organismes intervenant dans différents domaines de la vie quotidienne (aide à domicile, répit, etc.) et l'obtention d'aides financières pour les aidants. L'AG2R peut vous accompagner pour constituer un dossier d'aide financière.

Associations diverses

Le Secours populaire, le secours catholique, etc. proposent des aides financières pour les séjours d'enfants de milieux modestes ou défavorisés. Ces associations mettent en place leurs propres critères d'attribution.

Conseils pratiques

Les délais pour les demandes d'aides financières peuvent être assez long. Il vaut anticiper les demandes. Pour un séjour en été, nous vous conseillons d'effectuer les démarches dès janvier.

Ressources

- <https://www.unat.asso.fr/agir-pour-le-depart-en-vacances/>



Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires, veuillez nous contacter sur contact@craif.org ou au 01 49 28 54 20.